

ARRETE DU 16 mai 2023

modifiant l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission statutaire nationale

La directrice générale du Centre national de gestion ;

Vu le Code de la santé publique et notamment son article R.6156-43 ;

Vu l'arrêté modifié du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission statutaire nationale ;

Vu la proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le départ à la retraite du Dr Marc BETREMIEUX le 1^{er} mars 2021,

Vu le placement en disponibilité du Dr Isabelle MONTET depuis le 1^{er} décembre 2021,

Vu le placement en disponibilité du Dr Marion AZOULAY depuis le 28 mars 2022,

Vu le placement en disponibilité du Dr Alexis LEPTIT depuis le 1^{er} mai 2022,

Vu le départ à la retraite du Dr Patrick LARRAS le 1^{er} avril 2023,

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté susvisé du 12 septembre 2019 est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres représentant l'administration en application du 1°) de l'article R.6156-43 du code de la santé publique :

b) Médecins inspecteurs de santé publique et pharmaciens inspecteurs de santé publique :

Sections médicales :

Médecins :

Suppléant : Madame le docteur Véronique CHAGNON (Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine) en remplacement de Monsieur le docteur Michel BOULLAUD (Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine)

Pharmacie :

Suppléant : Monsieur le docteur Christophe LOUIS (Agence régionale de santé Bourgogne Franche comté) en remplacement de Monsieur le docteur Jean-Benoît DUFOUR (Agence régionale de santé Bretagne)

Section pharmacie :

Pharmacie :

Suppléant : Monsieur le docteur Christophe LOUIS (Agence régionale de santé Bourgogne Franche comté) en remplacement de Monsieur le docteur Jean-Benoît DUFOUR (Agence régionale de santé Bretagne)

Article 2

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 12 septembre 2019 est modifié comme suit :

- a) Représentants élus du collège des praticiens hospitaliers à temps plein et des praticiens des hôpitaux à temps partiel

2. Section chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie:

Liste présentée par CMH / INPH / SNAM-HP :

Titulaires : Le Dr FAIS Pierre-Olivier CHG Toulon - La Seyne (intercommunal) - chirurgie générale devient titulaire en remplacement du Dr LARRAS Patrick CHU Dijon - odontologie polyvalente

Suppléants : Le Dr TAWIL Hani Jean CHG Orsay (Groupe hospitalier Nord Essonne – Juvisy-Longjumeau-Orsay) - chirurgie orthopédique et traumatologique devient suppléant en remplacement du Dr FAIS Pierre-Olivier CHG Toulon - La Seyne (intercommunal) - chirurgie générale

Article 3

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 12 septembre 2019 modifié est supprimé et remplacé comme suit sur la partie suivante :

- a) Représentants élus du collège des praticiens hospitaliers à temps plein et des praticiens des hôpitaux à temps partiel

6. Section psychiatrie :

Liste présentée par Action Praticiens Hôpital & Jeunes Médecins (SPH-USP-JM):

Titulaires : Le Dr PONS Charles-Olivier - CHG Dôle (CHS Saint-Ylie Jura) devient titulaire en remplacement du Dr MONTET Isabelle - CHG Saint Maurice (hôpitaux de Saint Maurice)

Le Dr JEAN-FRANCOIS Paul - CHG de la Queue en Brie (Les Murets) devient titulaire en remplacement du Dr LEPETIT ALEXIS - CHU Lyon (hospices civils)

Suppléants : Le Dr BOTREL PEDEN Soazic - CHU Brest devient suppléant en remplacement du Dr JEAN - FRANÇOIS PAUL - CHG de la Queue en Brie (Les Murets)

Article 4

Ces nominations prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du Centre national de gestion,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

